

pour que les conditions du milieu où se trouvent les animaux soient autant que possible toujours les mêmes et soient contrôlés de façon à assurer une température et une humidité uniformes. Les animaux doivent toujours être tenus propres et le système de ventilation doit leur assurer une quantité suffisante d'oxygène. Les odeurs doivent également être réduites et l'ambiance doit être tenue dans des conditions acceptables. L'éclairage, le bruit et les odeurs doivent être contrôlés.

Comme chez certains animaux le bruit peut influer sur l'effet de la dose thérapeutique ou de la dose de médicament administrée, il faut autant que possible protéger ces animaux contre le bruit.

C'est grâce à de bons soins humains et à un bon traitement que le bien-être des animaux est assuré. Le bon traitement comprend la capacité de ressentir et de voir les changements, même mineurs, dans l'attitude ou la santé des animaux, en plus de l'expérience requise pour corriger l'état de l'animal à son avantage.

J'ose espérer que le Conseil canadien de soin aux animaux, ainsi que la Société de protection des animaux et autres organismes de ce genre veillent à ce que les animaux utilisés aux fins de la recherche au Canada soient traités avec humanité. De plus, j'ose espérer que les chercheurs étudieront la possibilité d'employer des méthodes non sentimentales dans la diffusion de l'information scientifique.

Nous constatons tous les jours l'inhumanité de l'homme envers l'homme et, aussi longtemps que cette situation existera, nous pouvons nous attendre à constater l'inhumanité de l'homme envers l'animal. Les chercheurs ont été informés de leurs obligations envers les animaux qu'ils utilisent pour faire progresser la science.

Grâce aux efforts du Conseil canadien de soin des animaux, je suis confiant que les bêtes qui servent aux expériences reçoivent des soins satisfaisants. De plus, les établissements de recherche, tout en connaissant l'origine des animaux de laboratoire, veillent à ce que les pourvoyeurs de ces animaux abritent et prennent soin de leurs bêtes avec humanité. Le but de tout établissement de ce genre est de fournir des animaux en bonne santé à des fins de recherche pour satisfaire aux besoins de la recherche. Il est donc dans l'intérêt du pourvoyeur de bien traiter ses animaux, afin qu'ils soient sains.

Monsieur l'Orateur, certaines dispositions du Code criminel prévoient des amendes sévères pour ceux qui maltraitent les animaux. Plusieurs provinces, jusqu'à ce jour, ont déjà adopté une loi visant à assurer le bon traitement des animaux de laboratoire. J'aimerais, à ce sujet, rappeler à la Chambre le projet de loi C-150, ou bill omnibus, adopté en 1969, relativement au traitement des oiseaux et des mammifères. Cette loi visera donc à ce que ces animaux ne soient pas maltraités.

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, que le travail du Conseil canadien de soin des animaux, grâce à l'appui du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du Conseil des recherches médicales, vise à assurer des soins adéquats et une protection aux animaux de laboratoire. De plus, le gouvernement fédéral n'accorde aucune subvention aux établissements de recherche qui utilisent des animaux de laboratoire, à moins que ces établissements n'acceptent de respecter les règlements énumérés dans le guide relatif aux soins des animaux utilisés à des fins expérimentales, préparé par le Conseil canadien de soin des animaux.

Monsieur l'Orateur, il serait important de réviser en profondeur cette question. S'il est vrai aujourd'hui que certaines expériences peuvent se faire en laboratoire sur des tissus en culture, il n'en reste pas moins qu'il est impensable de pouvoir faire progresser la science médicale par des recherches sur des animaux, puisque ceux-ci constituent un tout avec un cœur, des poumons, un foie, une rate, des intestins. Qu'on le veuille ou non, on ne pourra jamais, à volonté, faire la culture de tous ces tissus et créer un animal quelconque.

L'honorable député de Vancouver-Est prétend que nous vivons aujourd'hui pour demain, que nous sommes les responsables de l'avenir. Selon moi, nous vivons aujourd'hui en vue de fabriquer une société meilleure pour nos descendants. Le bien-être de la société future dépend des recherches médicales que nous devons faire uniquement sur les animaux.

Nous pourrions, il est sûr, faire des recherches semblable dans d'autres domaines, grâce à des cultures de tissus vivants, mais je me demande aujourd'hui si nous ne tournons pas un peu en rond. Je citerai un extrait du chapitre 10 d'un livre composé par M. Haller et intitulé *Of Mice, Men and Molecules*. Cet extrait constitue un véritable appel au secours.

[Traduction]

Qu'est-ce qui est le plus important: les aliments pour les chiens ou la recherche sur des maladies comme le cancer, la leucémie, les maladies du cœur ou les maladies mentales?

La question est légitime, car le montant global des crédits votés par le Congrès des États-Unis l'an dernier pour la recherche sur toutes les maladies était égal au montant dépensé par les Américains en aliments pour les chiens.

[Français]

On pourrait épiloguer longtemps là-dessus. A mon avis, la recherche de base scientifique doit se faire dans des laboratoires, sur des animaux.

J'ai visité certains laboratoires. J'ai rencontré des professeurs comme Best, de Toronto, et Frappier, Seylie et Vineberg de Montréal. Quant à ce dernier, s'il n'avait pas disposé de chiens pour tenter l'opération qu'on appelle *Vineberg*, savoir la revascularisation du système des coronaires, qui est l'appareil qui fournit le sang au cœur, je me demande aujourd'hui où nous serions.

Nous avons prolongé des vies. Nous avons fait progresser la science de l'appareil cardiaque, afin de permettre aujourd'hui à des gens de vivre convenablement. Tous ces progrès ont été réalisés grâce à des expériences sur des animaux.

La qualité des soins apportés aux animaux de laboratoire est très grande. Il suffirait de demander au docteur Seylie de visiter ses laboratoires pour constater que tout est propre.

Même si l'honorable député de Vancouver-Est, dont nous respectons les opinions, nous a exprimé éloquemment sa pensée...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais l'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

[Traduction]

(La séance est suspendue à 6 heures).